

Procès Verbal -
Compte rendu du conseil communautaire du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt cinq, à la Maison des Associations de la Danlie, sous la présidence de M. Hazard, Président.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	x		Pouvoir de M.Laparra	
Monsieur ANTION	x			
Madame MUNERELLE	x			
Madame THIL	x			
Monsieur THOMAS	x			
Monsieur DEHAND	x		Pouvoir de M.Lahausse	
Madame GERARD	x			
Monsieur CORTIAL	x		Pouvoir de M.Griggio	
Monsieur VELAIN	x			
Monsieur GRIGGIO		x	Pouvoir à M.Cortial	
Monsieur COLAUTTI	x			
Madame SCHWEITZER	x			
Monsieur FALQUE	x			
Monsieur AMBROSIO	x			
Monsieur GOEURLOT	x			
Monsieur DURET	x			
Monsieur LORANS	x			
Monsieur BROCARD	x			
Monsieur CHAZAL	x			
Madame COUPADE	x			
Monsieur SAINT-VANNE (Charles)				
Monsieur LONG				
Monsieur MICHELET				
Monsieur LAPARRA		x	Pouvoir à M.Hazard	
Monsieur STCHERBININE	x			
Madame COLLIGNON	x			
Monsieur PONCELET	x			
Monsieur ADDENET	x			
Monsieur JACQUINOT	x		Pouvoir de Mme Watrin	
Monsieur VERNEL				

Madame PELISSIER	x			
Madame PROT	x			
Monsieur MAGISSON	x			
Monsieur LEFRAND				
Madame JACQUINET-DEBEAUMOREL	x			
Madame BOURDIN-WATRIN		x	Pouvoir à M.Jacquinet	
Monsieur HENRY				
Madame BATTOU				
Monsieur WEISSE	x			
Monsieur ROUARD	x			
Madame CASAGRANDE	x			
Madame MOUNZER		x	Pouvoir à Mme De Palma	
Madame DE PALMA-ANCEL	x			
Monsieur BEAUMET	x			
Madame SANTUS	x		Pouvoir de M.Hirat	
Monsieur HIRAT		x	Pouvoir à Mme Santus	
Madame GHEWY				
Madame RICHARD				
Monsieur BROCHET				
Madame ANRIFIDINE				
Monsieur WEISS				
Monsieur REVEANI	x			
Monsieur BURATI	x			
Monsieur LAHAUSSE		x	Pouvoir à M.Dehand	
Monsieur LIBERT		x	Pouvoir à Mme Coupade	
Monsieur GRZYMLAS	x			

Le conseil communautaire constate que le Quorum est atteint. Il nomme Monsieur Pascal BURATI en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h05.

Ordre du jour

M.le Président propose une réorganisation de l'ordre du jour afin d'examiner en début de réunion :

Projet de loi de finances - Message type envoyé aux sénateurs de la Meuse

Compte-rendu annuel sur la Délégation du Service Public d'eau potable - Exercice 2024

Compte-rendu annuel sur la délégation du service assainissement - Exercice 2024

Compte-rendu annuel sur la délégation du service des transports - Exercice 2024

Validation du RPQS Eau Régie 2024

Rapport annuel déchets 2024

Et la suppression du projet “ **Modification contractuelle de prolongation de la délégation de service public du tourisme avec la SEML Touristique**” qui sera exposé le 17 décembre lors d’une réunion de l’assemblée consacré principalement au tourisme et qui se tiendra à la Citadelle Basse.

L’assemblée, à l’unanimité, vote POUR

Procès Verbal Séance du 22 novembre 2025

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l’unanimité,

PREND ACTE du Procès Verbal

Compte rendu des décisions des Bureaux du 18 novembre 2025 et du 3 décembre 2025

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l’unanimité,

PREND ACTE des décisions du Bureau

Communication des rapports d'activités 2023 et 2024

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE des rapports d'activités 2023 et 2024 de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Projet de loi de finances - Message type envoyé aux sénateurs de la Meuse

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M. Hazard présente les conséquences de la loi de finances en cours d'adoption, soulignant que les collectivités territoriales seront parmi les plus touchées. Il rappelle que le déficit public de la France, qui s'élève à 3 400 milliards d'euros, n'est pas imputable aux collectivités, celles-ci n'ayant pas le droit de voter un budget en déficit. Au contraire, leur gestion est globalement reconnue comme rigoureuse : leur part dans la dette publique, de 8 % aujourd'hui, était déjà de 8,1 % en 1981, preuve qu'elles ne sont pas responsables de l'explosion actuelle de la dette.

Cette loi de finances est qualifiée de « mortifère » pour l'économie, les collectivités étant les premiers donneurs d'ordres (30 millions d'investissements annuels pour la CAGV). Selon une typologie des mesures annoncées, l'impact pour les collectivités territoriales est estimé à environ 7 milliards d'euros. Une motion sera adressée au Sénat pour alerter sur cette situation. Concernant les subventions, il faudra attendre mars pour en connaître les modalités, mais les délais de paiement de 30 jours risquent de poser problème.

Il rappelle qu'en 2015, la contribution au redressement des finances publiques a coûté 5 438 661 € à la collectivité, avec une baisse de la DGF compensée par un doublement de la DETR. L'objectif était alors de contenir le budget de fonctionnement et de stimuler l'investissement. Le FNGIDR, gelé depuis 11 ans, s'élève à 10 000 €.

Les augmentations arbitraires des traitements des fonctionnaires (2022, 2023) représentent pour 2024 850 000 € en fonctionnement pour la CAGV.

La réforme de la CNARCL, étalée sur 4 ans au lieu de 3, entraîne un coût supplémentaire de 200 000 € en 2025, 400 000 € en 2026 et 600 000 € en 2027.

Le choc énergétique a également pesé sur les finances locales.

Au total, ce sont plus de 10 millions d'euros qui auraient pu être disponibles en trésorerie sans les prélèvements et impositions non compensés de l'État. M. Hazard estime que cette situation n'est plus acceptable.

Il salue la position du Sénat, qui propose de ramener les prélèvements à 2 milliards d'euros, principalement supportés par les métropoles et les régions.

Il expose que la suppression du DILICO coûtera plus de 700 000 €, auxquels s'ajoutent plus de 400 000 € de pertes liées à la baisse des impôts économiques, la CAGV étant le premier territoire industriel de la Meuse.

Les communes et autres EPCI sont également concernées : Bar-le-Duc (311 800 €), Porte de Meuse (922 000 €), Val de Meuse (300 000 €), Belleray (10 €), Belleville (2 100 €), Thierville (51 300 €), Verdun (154 300 €).

M. Hazard s'interroge sur la logique de ces mesures, qui risquent d'entraîner une hausse du chômage, une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA et la suppression de postes dans les chantiers d'insertion. Il dénonce le manque de réforme de l'État et que le nombre élevé de fonctionnaires est à son niveau centralisé et non dans les territoires. Il donne en exemple, la réduction des 25 policiers nationaux sur le territoire qu'il a fallu compenser par des policiers municipaux et des ASVP, mais sans compensation financière étatique.

Les collectivités ont repris plusieurs missions non ou peu compensées, comme en urbanisme. M. Hazard appelle à une véritable décentralisation : l'État doit assurer ses fonctions régaliennes (sécurité, éducation,

justice, défense nationale) et transférer davantage de compétences et de moyens financiers aux collectivités territoriales pour sauver la République et renforcer le bloc communal et intercommunal.

Il annonce par ailleurs que le budget communautaire sera voté après les élections d'avril 2026.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le message type proposé par Intercommunalité de France à destination des sénateurs de la Meuse.

Compte-rendu annuel sur la Délégation du Service Public d'eau potable - Exercice 2024

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M. Thomas commence par indiquer que cette année marque la dernière présentation des comptes rendus sous leur forme actuelle, la Délégation de Service Public étant en cours de renouvellement. Ceci est valable pour les 3 DSP (eau, assainissement et transport)

Il tient à souligner le travail de l'ombre mais essentiel des agents, notamment en matière de veille sur les politiques publiques. À la lumière des derniers rapports de la Chambre Régionale des Comptes, un important travail a été mené, intégrant désormais des clauses renforcées de suivi et de traçabilité dans les nouveaux contrats techniques.

M. Thomas rappelle qu'une DSP ne se limite pas à la gestion d'un service, mais inclut également le contrôle du travail effectué. Dans le cadre des prochaines DSP, les rapports seront repensés pour intégrer davantage d'informations techniques, juridiques et financières, assurant ainsi une traçabilité dans le temps. Cette évolution était nécessaire, le contrat actuel, signé en 2010, répondant à des normes et des besoins qui ont depuis évolué. Aujourd'hui, une véritable transparence est exigée.

Un rapport sur les 14 premières années des DSP a déjà été présenté.

Concernant l'eau, le périmètre actuel se limite à Verdun. À l'avenir, il s'étendra à l'ensemble de l'agglomération.

Il y a 208 km de canalisations à Verdun. Il souligne que le rendement est de 91.3%, et en augmentation. Ce rendement est très bon car il y a eu un travail de fond pour sectoriser, mettre des sous-compteurs et avoir une analyse fine pour trouver les fuites et remplacer les anciennes canalisations. Ces indices de qualité impactent la surtaxe à reverser à l'agence de l'eau car en étant performant, l'eau coûte moins cher pour les habitants. L'accompagnement des usagers (comme par exemple la distribution de kits pour réduire la consommation d'eau) participe à la baisse de la consommation, de sorte qu'elle est désormais à moins de 20% en dessous de la moyenne nationale. La tarification incitative y participe également. Il déplore cependant que le réseau d'eau consomme énormément de courant. Les projets de réfection en cours prévoient de permettre des réductions d'énergie, ce qui permettra de réduire la facture aussi.

M. Hazard souligne que la ville de Verdun peut s'enorgueillir que depuis des décennies, chaque municipalité a investi pour améliorer le rendement et la qualité de l'eau. Il rappelle l'obsolescence de la loi de 64 qui dit que l'eau paye l'eau. A son sens, l'inverse est plus vertueux. Il rappelle que lorsque des travaux de voirie sont programmés, les travaux sur les canalisations les accompagnent. Il ajoute que des analyses d'eau sont faites par un cabinet indépendant très régulièrement sur différents endroits et qu'elles sont toujours conformes.

M.Thomas précise, concernant la qualité, qu'il est prévu dans la nouvelle DSP de faire les contrôles d'anticipations en plus des contrôles ad hoc. Les campagnes actuelles exigent un taux 60 fois inférieur au seuil d'innocuité des métabolites et microparticules par rapport aux normes actuelles. Ces normes peuvent évoluer. A une époque les seuils étaient 20 fois inférieurs au seuil de potabilité. Il insiste sur le fait que l'eau potable au robinet contient 1000 fois moins de molécules plastiques que l'eau en bouteille.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE du présent rapport

Compte-rendu annuel sur la délégation du service assainissement - Exercice 2024

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M. Thomas souligne que le volume d'eau à traiter a triplé, principalement en raison de la présence d'eaux claires parasites. Celles-ci proviennent de plusieurs sources :

- la porosité des canalisations,
- la dégradation de certaines d'entre elles,
- le caractère unitaire de la moitié des 278 km de réseau.

Il rappelle qu'à Miribel, les eaux pluviales seront désormais infiltrées à la parcelle. Ces eaux claires parasites, en diluant les eaux usées, compliquent le processus de retraitement. Actuellement, elles représentent 47 % du volume total.

Pour anticiper et mieux gérer ces enjeux, notamment face aux changements météorologiques, une étude sera menée afin d'élaborer un schéma directeur adapté.

Par ailleurs, M. Thomas annonce la fermeture prochaine de la station de la Blancharderie. Certaines boues seront transférées vers le site de Jarny. Enfin, des projets de méthanisation privés sont en cours sur le territoire, visant à produire du gaz vert qui sera réinjecté dans le réseau de chaleur.

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE du présent rapport

Compte-rendu annuel sur la délégation du service des transports - Exercice 2024

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas résume les lignes et les services mis en place actuellement. Il évoque le service permettant de rabattre les usagers, même depuis leur domicile, jusqu'à une ligne régulière. Il annonce que la fréquentation a augmenté de 7.2%. La hausse porte notamment sur le nombre de voyages. Il en conclut que si l'offre est étoffée le nombre de voyage augmente sans forcément augmenter le nombre de km parcouru, signe d'un service qui fonctionne bien. Il n'est pas favorable à la gratuité car c'est une très grosse ligne budgétaire. Il préfère geler les tarifs, ce qui équivaut à une baisse au regard de l'inflation. Le fait que le trajet est payant est la part de risque que le délégataire assume.

M.Hazard rappelle que l'offre a été étoffée et que chaque commune bénéficie d'un service de transport adapté au territoire, avec un service à la demande jusqu'à Béthincourt ou Samogneux, et le transport urbain jusque Belleray par exemple. Cela conforte de surcroît le sentiment d'appartenance à l'EPCI. Il rappelle que le nom du réseau "Rézo" a été co-construit avec les usagers. Il avance également que les transports urbains sont sécurisés. Les chauffeurs soulignent qu'il n'y a pas d'incivilité. Il est rare de constater des actes d'incivilité contre les bus et chaque fois les polices et les élus ont vite réagi (jets de pierre, tir au plomb...).

M.Thomas précise qu'il y a eu 3 incivilité en 12 ans.

M.Hazard rappelle que depuis 2001 le tarif n'a pas augmenté malgré une inflation de 10%. Il annonce que bientôt arriveront des bus répondant aux enjeux durables, financés par le versement mobilité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE du présent rapport

Validation du RPQS Eau Régie 2024

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas expose le projet qui est miroir de celui sur l'eau. Ce qui a été fait en gouvernance sur l'eau potable sera conservé. Il continuera d'animer et de partager la compétence eau potable dans un comité car ça a bien marché. Le rendement a bondi de 9 points entre 2023 et 2024. La collectivité fait partie de celles aux meilleurs rendements du Grand Est et le prix sur le territoire a été unifié sur toute l'agglomération.

M.Hazard souligne l'importance du travail effectué par l' élu et les services sur ce point.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Alimentation en Eau Potable de la CAGV sur le périmètre de la Régie d'Eau du Grand Verdun

Rapport annuel déchets 2024

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M. Dehand présente le bilan des actions menées depuis 2014 et les missions du service développement durable, en s'appuyant sur une présentation PowerPoint.

Il expose notamment que l'AMIE effectue un travail de tri permettant de retirer et revendre certaines matières, contribuant ainsi à limiter les coûts de retraitement, qui restent cependant en hausse.

2 300 bacs ont été déployés, y compris dans le centre-ville de Verdun, mais leur installation est limitée par les contraintes de voirie.

La collectivité a été parmi les 30 % premières à se conformer aux obligations réglementaires en matière de conteneurs de déchets alimentaires. Vingt conteneurs supplémentaires seront prochainement installés.

Suez assure un suivi hebdomadaire de l'évolution des collectes dans chaque Point d'Apport Volontaire.

Il se félicite qu'en 2024 la destination des recyclables ait changé car ils étaient auparavant envoyé à Dieulouard, qui vient de subir un incendie. M. Dehand rappelle à ce titre l'importance de ne pas jeter de piles au lithium dans les sacs jaunes, celles-ci étant à l'origine de départ de feux.

Il estime que les résultats des politiques d'incitation mises en place depuis 2019 sont encourageants. Il cite une réduction de 20 % des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en 2024 par rapport à 2019. Une baisse de 47 % des déchets non recyclables en 2024, bien qu'une légère hausse soit observée en 2025 en raison de la saturation des filières de récupération, entraînant un retour dans le tout-venant. Le coût de traitement de ce dernier reste élevé, notamment à cause de la présence de plâtre.

Le tri sélectif a progressé de 23 %, mais le taux de refus augmente en raison d'éléments imbriqués ou mal triés. M. Dehand insiste sur la nécessité de bien séparer les déchets pour qu'ils soient pris en compte dans les chaînes de tri. Une augmentation des ordures ménagères dans les sacs de tri est également constatée.

La collecte du verre a augmenté de 15 % en 2024, mais une baisse constatée en 2025. M. Hazard suggère que cette tendance pourrait s'expliquer par une baisse de la consommation de produits en verre, hypothèse confirmée par M. Dehand, qui souligne que cette diminution est nationale et probablement liée à la baisse du pouvoir d'achat.

M. Dehand explique que la collecte des biodéchets coûte moins cher que celle des OMR.

Il indique également que les ventes de matériaux issus du tri ont augmenté, et encourage à poursuivre dans cette voie.

Les usagers souhaitent une baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), mais la situation n'est pas encore assez stabilisée pour permettre une telle réduction, d'autant que les coûts de retraitement ont un fort impact sur les tarifs.

M. Grzymalas estime que, concernant les biodéchets, il faut avoir un discours pédagogique et surtout une concertation. Il ajoute que l'implantation est primordiale

M. Dehand explique que pour choisir le lieu d'implantation des bacs supplémentaires, il a été regardé où les taux de remplissage atteignaient les 100%

M. Hazard précise que ça a bien été vu avec les maires.

Stéphane considère que c'est grâce à un repositionnement que le remplissage a été excellent

M.Hazard indique que l'année passée tous les bacs ont été changés, certains dataient de 1994. Il pense également que, notamment sur les OMR, les efforts sont considérables et appréciables. Il rappelle que ni la TEOM ni la ROMI n'ont été augmentés. Mais le fait de ne pas les avoir augmenté a permis de compenser l'augmentation de la TGAP grâce à l'augmentation du tri, de l'incinération et la valorisation des déchets. Les autres collectivités augmentent leur TEOM et ROMI. Il estime que Verdun est une ville propre et il y veille. Il rappelle que la CAGV a été la première collectivité avec un Glutton sélectif permettant de trier les déchets au moment où ils sont aspirés.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport ci-annexé ;

AUTORISE Monsieur le Président à le notifier aux communes membres et à signer toutes pièces afférentes.

Décision Modificative de crédits n°4 - Budget PRINCIPAL

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Mme GERARD présente le projet.

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE la décision modificative de crédits n°4 du Budget PRINCIPAL.

Décision Modificative de crédits n°1 - Budget Annexe ASSAINISSEMENT

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas présente le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE la Décision Modificative de crédits n°1 du Budget annexe ASSAINISSEMENT

Décision Modificative de crédits n°1 - Budget Annexe Activité Economique en Milieu Rural

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Cortial présente le projet
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,
VOTE la Décision Modificative de crédits n°1 du Budget Annexe Activité Economique en Milieu Rural

Décision Modificative de crédits n°2 - Budget Annexe Projet Réussite Educative (PRE)

Rapporteur	Madame SCHWEITZER	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Mme Schweitzer présente le projet
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

VOTE la décision modificative de crédits n°2 du Budget Annexe PRE

Dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2026 - Budget Annexe TRANSPORT

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas expose le projet rendu nécessaire par le vote du budget plus tardif que d'habitude
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'ordonnateur à mandater, engager et liquider les dépenses d'équipement avant le vote

du Budget Primitif 2026 selon les crédits ouverts par anticipation comme suit :

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2025 sans Restes à Réaliser	Crédits ouverts jusqu'au vote du Budget Primitif 2026 (25 % de 2025)
20 - Immobilisations incorporelles	0	0
204 - Subventions d'équipements versées	0	0
21 - Immobilisations corporelles	20 000.00	5 000.00
23 - Immobilisations en cours	0	0

Dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2026 - Budget Annexe de l'ASSAINISSEMENT

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas expose le projet.
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'ordonnateur à mandater, engager et liquider les dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2026 selon les crédits ouverts par anticipation comme suit :

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2025 sans Restes à Réaliser	Crédits ouverts jusqu'au vote du Budget Primitif 2026 (25 % de 2025)
20 - Immobilisations incorporelles	429 500.00	109 875.00
204 - Subventions d'équipements versées	0	0
21 - Immobilisations corporelles	0	0
23 - Immobilisations en cours	1 396 000.00	349 000.00

Dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2026 - Budget Annexe de l'EAU

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas expose le projet.
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'ordonnateur à mandater, engager et liquider les dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2026 selon les crédits ouverts par anticipation comme suit :

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2025 sans RAR	Crédits ouverts jusqu'au vote du BP 2026 (25 % de 2025)
20 - Immobilisations incorporelles	100 193.00	25 048.25
204 - Subventions d'équipements versées	0	0
21 - Immobilisations corporelles	0	0
23 - Immobilisations en cours	1 753 521.00	438 380.25

Versement d'un fonds de concours de la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame Gérard expose le projet

M.Hazard précise qu'il s'agit de projets sur Verdun de compétence agglomérée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention ci-jointe relative au versement du fonds de concours 2025 de 3.5 millions d'euros par la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Subventions CTG 2025

Rapporteur	Madame MUNERELLE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Mme Munerelle expose le projet.
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions financières et à verser aux structures les subventions CTG correspondantes.

Subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Mme Gérard expose le projet.
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention au CIAS d'un montant de 430 000 €.

Versement d'un fonds de concours de la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun dans le cadre du budget participatif 2022

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Mme Gérard expose le projet

M. Hazard rappelle que le budget participatif a été instauré à l'échelle de la Ville de Verdun. Cependant, certains projets proposés par les citoyens relèvent en réalité de la compétence intercommunale. Afin de ne pas refuser ces initiatives pour des raisons de périmètre, la CAGV apporte un fonds de concours pour les financer.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention ci-jointe relative au versement du fonds de concours 2025 de 34 689.91 euros d'euros par la Ville de Verdun à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (7 536.37 € en fonctionnement et 27 153.54 € en investissement).

Dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2026 - Budget PRINCIPAL

Rapporteur	Madame GERARD
------------	---------------

Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Mme Gérard expose le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'ordonnateur à mandater, engager et liquider les dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2026 selon les crédits ouverts par anticipation comme présenté dans l'annexe cjointe.

Régularisation des écritures liées aux frais d'études suivis de travaux depuis 2022

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Mme Gérard expose le projet

M.Hazard ajoute que c'est un montant conséquent de 670 000€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE les écritures de régularisation telles qu'elles ont été présentées afin de percevoir le FCTVA depuis 2022 sur les frais d'études suivis de travaux

Protocole d'accord avec la commune de BRAS SUR MEUSE pour les travaux d'enfouissement des réseaux du Lotissement "Les Pergolas"

Rapporteur	Monsieur FALQUE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Falque expose le projet

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans la participation de M.GRZYMLAS

AUTORISE :

- la signature du projet de protocole joint à la présente délibération.

- l'annulation du titre de recette n° 12979 de 88 001.36 euros émis le 19 octobre 2023
- l'encaissement des remboursements prévus dans le protocole d'accord

Mise à jour n°1 du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du Budget PRINCIPAL et des Budgets Annexes PRE et TRANSPORT

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas résume le projet
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la Mise à Jour n°1 du Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération.

Subventions 2025 versées par la CAGV dans le cadre du Régime d'aides directes aux entreprises commerciales et artisanales de l'Agglomération du Grand Verdun (6ème Comité)

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Cortial expose le projet. Il précise certains détails : Pour Carrosserie 137 la subvention concerne un local à Thierville. La Petite Marmite est un restaurant rue de RU, LM Bohème est un nouveau salon de coiffure à Bras, Mobius Publicité est une nouvelle agence de communication, Les délices de Fati est l'enseigne de couscous et tajine du marché qui va ouvrir à la place du salon José/ Le Halley books & coffey se trouve rue des Gros Degrés...

M.Hazard précise que la plupart des cellules commerciales abandonnées depuis des années sont en cours de reprise grâce à la requalification de la ville haute. Ces travaux vont aussi jouer sur l'investissement immobilier du secteur

Il rappelle que la compétence étant à la région, il y a subdélégation et le travail est fait conjointement. La CAGV est un des rares EPCI à apporter autant d'aide aux commerçants et artisans.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE au titre du Règlement des aides directes aux activités commerciales et artisanales pour les PME et TPE du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, le versement des subventions

validées lors du 6ème comité du 5 novembre 2025 aux entreprises éligibles présentées dans le tableau ci-dessus.

Convention de Mutualisation - Transfert Agents de la Police Municipale à la CAGV

Rapporteur	Monsieur COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Colautti expose le projet

Pas de débat

Sortie de M.Magisson

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'intégration de la Police Municipale de Verdun au sein de la convention de Mutualisation au 1er janvier 2026 et l'application des dispositions de ladite convention

Régime Indemnitaire - Police Municipale

Rapporteur	Monsieur COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Colautti expose le projet

Pas de débat

Retour de M.Magisson

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'application des dispositions définies ci dessous pour le régime indemnitaire de la police municipale à compter du 1er janvier 2026, date de transfert des agents à la CAGV

Convention Mise disposition personnel de la Police Municipale de Verdun - Astreinte alarme 2025

Rapporteur	Monsieur COLAUTTI
------------	-------------------

Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Colautti expose le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention de mise à disposition du personnel de la police municipale avec la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour assurer la gestion des astreintes alarme sur les bâtiments intercommunaux sur l'année 2025.

Indemnisation Télétravail - Mise à jour 1er janvier 2026

Rapporteur	Monsieur COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Colautti expose le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à appliquer et attribuer les indemnités de télétravail au réel selon les modalités précitées à compter du 1er janvier 2026

ABROGE la délibération DGV2022_0015 au 31 décembre 2025

Modification règlement Titres restaurants au 1er janvier 2026

Rapporteur	Monsieur COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Hazard demande s'ils vont être taxé

M.Colautti répond qu'on ne sait pas encore.

Il rappelle que tous les projets RH ont recueilli l'avis unanime de la commission

Pas de débat

Sortie de M.Weisse

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUGMENTE le montant du titre restaurant à 6 € à compter du 1er janvier 2026

MODIFIE le règlement d'attribution des titres restaurant (en pièce jointe)

Convention Cos 2026

Rapporteur	Monsieur COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Colautti expose le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention avec le comité des oeuvres sociales pour l'année 2026

Avenant 8 au contrat de concession du service public de production, transport et distribution d'eau potable de la Ville de Verdun

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas expose le projet et précise qu'il n'y aura pas de réévaluation du tarif cette année. Le dispositif contractuel ne change pas. Il ajoute que si les montants d'investissement ne sont pas utilisés, ils seront reversés à l'agglomération.

Pas de débat

Sortie de M.Stcherbinine

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°8 au contrat d'affermage d'eau potable ainsi que toutes pièces utiles à la réalisation de cette décision

Avenant n°15 au contrat de concession du service de l'assainissement collectif et non collectif

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas expose le projet
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°15 relatif au contrat de concession du service de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que toutes pièces utiles à la réalisation de cette décision.

Convention de déversement des eaux usées de Belrupt-en-Verdunois et Dugny-sur-Meuse

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas expose le projet. Il précise qu'au grès des recompositions intercommunales il s'est avéré que Dugny et Belrupt ne sont pas entrés dans l'agglomération. Il a fallu passer une convention pour continuer tel quel jusqu'à la fin du contrat. Mais aujourd'hui que le contrat se termine, il est temps de leur rendre leur réseaux et de pouvoir facturer les affluents qui sont déversés dans les eaux de la CAGV. Ils vont avoir à payer en plus l'entretien etc qu'ils ne faisaient pas jusque là. Ça a été étudié pour arriver à un équilibre.

Sortie de M.Velain

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de déversement d'eaux usées domestiques et assimilées de la commune de Belrupt-en-Verdunois

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de déversement d'eaux usées domestiques et assimilées de la commune Dugny-sur-Meuse

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de ces conventions

Achat d'une parcelle à Regret

Rapporteur	Monsieur THOMAS
------------	-----------------

Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas expose le projet.

Pas de débat

Retour de M.VELAIN

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la promesse unilatérale d'achat en substitution ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches nécessaires à l'achat de cette parcelle.

Convention de fourniture d'eau potable à la commune de Regnéville-sur-Meuse et achat du captage de Regnéville-sur-Meuse

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas expose le projet. Il précise que comme ce captage dessert Samogneux et Champneuville, il est tout à fait possible de l'acheter. Il ajoute que le captage est en très bon état.

M.Hazard salue l'exceptionnel maire de Regnéville.

Sortie de M.Burati

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser toutes les formalités nécessaires à l'acquisition du captage de Regnéville-sur-Meuse,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de fourniture d'eau potable entre la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et la Commune de Regnéville-sur-Meuse.

Evolution du prix de l'assainissement au premier semestre 2026

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas explique le projet. Il précise qu'il n'est pas fréquent qu'il y ait une baisse au délégataire.
Pas de débat

Retour de Messieurs Weisse, Burati et Stcherbinine

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ACTE la prise en compte de l'évolution du prix de l'assainissement au 1er janvier 2026,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces décisions.**

Protection des captages d'eau potable par des Zones Soumises à Contraintes Environnementales

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas expose le projet. L'agence de l'eau souhaite que tous les dispositifs figurent dans un plan mis à jour. C'est d'ailleurs une conditionnalité pour obtenir des aides sur le territoire au titre de l'agence de l'eau. Il précise que c'est purement administratif. Ce sont des dispositifs destinés aux mauvais élèves mais les bons, comme la CAGV, sont forcément impactés aussi.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

CONFIRME la prise de la compétence « Préservation de la ressource en eau », telle que définie à l'article L.2224-7-5 du CGCT

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser ou faire réaliser les études nécessaires à la définition de l'AAC du captage du Breuil à Verdun, au besoin par le recrutement d'un bureau d'étude spécialisé.

AUTORISE Monsieur le Président à saisir Monsieur le Préfet de la Meuse afin d'inscrire la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages captages « prioritaires » de la CAGV dans des arrêtés préfectoraux

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser toutes autres démarches ou formalités nécessaires à la mise en place de ZSCE pour les trois captages prioritaires

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour cette démarche

Evolution du prix de l'eau potable au premier semestre 2026

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thomas expose le projet. Il souligne que les prélèvements de l'agence de l'eau vont être stables et la redevance de prélèvement va baisser. La redevance de consommation augmente de 1 centime alors qu'on baisse la consommation.

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACTE l'évolution des tarifs des redevances s'appliquant sur l'eau potable au 1er janvier 2026,

- ACTE l'évolution du prix de l'eau potable au 1er janvier 2026,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces décisions.

Convention de proximité REP PMCB avec Bricomarché

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Dehand expose le projet. 95% des matériaux de ce magasin sont vendus à des particuliers

Pas de débat

Sortie de M.Antion

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la mise à disposition de la déchetterie Thierville sur Meuse en tant que point de proximité pour l'obligation de reprise sans frais des déchets PMCB du distributeur Bricomarché VERDUN.

APPROUVE les termes de la convention de proximité avec Bricomarché VERDUN, dont le modèle est annexé à la présente délibération.

DÉCIDE que les termes de la convention de proximité REP PMCB feront l'objet d'une révision complète, notamment des clauses financières et opérationnelles, par voie d'avenant, en cas de mise en place effective de la tarification spécifique applicable aux professionnels en déchetterie communautaire.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents nécessaires à son exécution.

Participation de la CAGV à l'organisation du « DÉFI J'Y VAIS ! » - 2026

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Dehand expose le projet. La participation de l'Ademe ayant diminué, l'agglomération participe pour 100€ de plus que l'année passée.

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE de renouveler la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun au «Défi J'y Vais ! » qui se déroulera du 1er mai au 31 mai 2026.

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'association Initiatives Durables, jointe en annexe, définissant les modalités d'organisation et de financement de l'événement.

DÉCIDE d'attribuer et de verser une participation financière d'un montant de 2 100 € (deux mille cent euros) à l'association Initiatives Durables pour l'organisation de l'édition 2026.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

ACTE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la collectivité

Conventions de partenariat pour deux projets fédérateurs portés par le Pôle Patrimoine

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Hazard expose le projet. Il évoque la compagnie Mamaille, seule compagnie Meusienne a s'être produite au festival d'Avignon.

Pas de débat

Retour de M.Antion

Sortie de Mme Thil

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à accepter les plans de financement des deux projets fédérateurs et à signer tous les documents relatifs à ceux-ci.

Dons mobilier Médiathèque

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Hazard expose le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la réaffectation interne du mobilier amorti auprès des services de la collectivité qui en exprimeront le besoin ;
AUTORISE le don à titre gracieux du mobilier restant aux associations locales identifiées

Versement d'une subvention de fonctionnement Centre Mondial de la Paix

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Hazard expose le projet
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention et à verser une subvention au Centre Mondial de la Paix.

Validation de la programmation de la Dotation Politique de la Ville 2025 annule et remplace la précédente délibération

Rapporteur	Madame Schweitzer	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Mme Schweitzer expose le projet
Pas de débat

Retour de Mme Thil

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions Dotation Politique de la Ville 2025, ainsi que tous les documents y afférents et à percevoir la Dotation Politique de la Ville.

Recours au Service Civique

Rapporteur	Monsieur COLAUTTI
------------	-------------------

Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Colautti expose le projet
Pas de débat

Sortie de M.Poncelet

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès des services de l'État compétents,
AUTORISE la formalisation des missions,
AUTORISE le Président ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par le Code du service national,
AUTORISE l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément,

Adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale

Rapporteur	Monsieur COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Colautti expose le projet qui fait l'objet d'une présentation et discussion avec les représentants des agents.

M. Hazard précise que c'est bien réglementaire.

Retour de M.Poncelet

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans la participation de M.Burati

FIXE une participation de 15 € par agent à compter du 1er janvier 2026.

Régularisation convention de Mutualisation 2024 - Commune de Montzéville

Rapporteur	Monsieur COLAUTTI	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Colautti expose le projet
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à émettre un titre de recette d'un montant de 2 430,20 € à l'encontre de la commune de Montzéville, correspondant à l'agent mis à disposition dès 2024

Signature d'une promesse et d'une convention de foretage avec l'entreprise Heidelberg Materials France Granulats - Charny sur Meuse - Parcelle AH 25 et 26.

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Cortial expose le projet
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la promesse de convention de foretage avec la société Heidelberg Materials France Granulats, qui débouchera sur la réalisation de la convention de foretage à la levée d'option.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires relatifs à cette promesse et à la réalisation de celle-ci.

Immeuble 17 rue des Tanneries affecté à la compétence 'Intercommunale' : Procès verbal de fin de mise à disposition

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Cortial expose le projet
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DÉCIDE la sortie de l'immeuble 17 rue des Tanneries de la compétence intercommunale de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

AUTORISE Monsieur le Président à signer le procès-verbal de fin de mise à disposition afférent

Mise à disposition de l'appartement situé 89 rue Robert Schumann dans le cadre de la compétence sociale

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Cortial expose le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'appartement situé 89 Rue Robert Schumann à VERDUN au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Versement d'une subvention au groupe scolaire Sainte-Anne

Rapporteur	Madame THIL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Thil expose le projet.

M.Hazard souligne que M.Blanquer avait promis de compenser intégralement pour les maternelles, c'est encore un engagement non tenu.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention financière et à verser la subvention au groupe scolaire Sainte-Anne au titre de l'année 2025.

Convention tripartite pour la restauration scolaire des élèves de l'école élémentaire Village

Rapporteur	Madame THIL
------------	-------------

Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Mme THIL expose le projet et indique que 8640 repas sont servis par an environ

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention tripartite pour l'année 2026.

Autorisation de lancement du marché de restauration scolaire

Rapporteur	Madame THIL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Mme THIL expose le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à lancer et attribuer le marché de restauration scolaire.

AUTORISE le Président à signer tout acte relatif au bon déroulement et fonctionnement de ce marché.

Accord transactionnel dans le cadre de la construction de la crèche "Mes premiers pas"

Rapporteur	Madame THIL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Mme Thil expose le projet

M.Hazard signale qu'il y a d'autres raisons liées à la crise de 2022. La temporalité définie était probablement sous-évaluée, surtout vu la complexité des dômes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel avec le cabinet Paul LE QUERNEC

Marché 22C6411 - Gestion des déchets autres que ménagers et assimilés - Lot 1 & 2 - Avenants de prolongation

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Dehand expose le projet
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans la participation de Mme Schweitzer

AUTORISE la signature de l'avenant de prolongation pour le Lot 1 du marché 22C6411, relatif au nettoyage manuel, avec l'entreprise Verdun Chantiers, pour une durée de trois 3 mois du 1er janvier 2026 au 31 mars 2026 inclus, pour un montant maximum de 62 500 € HT.

AUTORISE la signature de l'avenant de prolongation pour le Lot 2 du marché 22C6411, relatif à la prise en charge et au traitement des résidus divers, avec l'entreprise SUEZ, pour une durée de trois 3 mois du 1er janvier 2026 au 31 mars 2026 inclus, pour un montant maximum de 50 000 € HT.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdits avenants ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution des présentes.

Marché C185225 - Marché exploitation chauffage - Avenant n°6

Rapporteur	Monsieur FALQUE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Falque expose le projet qui est surtout lié à l'évolution du périmètre

M.Hazard précise qu'il y a des biens cédés, ou de nouveaux qui sont à intégrer. Il y aura aussi des avenant en moins value sur la maintenance réalisée par Lorraine Energie avec le futur réseau de chauffage urbain, avec des économies substantielles

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

Marché de réhabilitation d'une bibliothèque en Médiathèque à l'hôtel des sociétés - Avenant n°2 marché similaire THOURAUD - programme 07 1 15 10

Rapporteur	Monsieur FALQUE	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Falque expose le projet
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 1 avec la société THOURAUD.

Dérogation repos dominical au titre de l'année 2026

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

M.Cortial expose le projet
Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACTE l'ouverture des commerces les dimanches suivants pour l'année 2026:

- 4 et 11 janvier ;
- 31 mai ;
- 14, 21 et 28 juin ;
- 19 juillet ;
- 29 novembre ;
- 6, 13, 20 et 27 décembre.

Fin du conseil : 23h40

A VERDUN, le 17/12/2025

Le Président
Samuel HAZARD

Le Secrétaire de séance
Pascal BURATI